



Département de l'AIN
Arrondissement de BELLEY
Canton de LAGNIEU
Commune de SAINT-VULBAS

NOMBRE
de conseillers en exercice : 15
de présents : 13
de votants : 15

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 30 août 2024

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire,
MM Jacques ROLLAND, Mara PHILIP, Marie-Odile ROUSSELET, Gisèle PLAZA, Jean-Louis GREAU, Sylvain BOUVIER, Maryline JAMES, Fabrice MONNERY, Sandrine RAVET, Rémy BARGE, Karine MARTIN et Sébastien GUILLON

Excusé :

Procurations : Daniel DALLERY à Jacques ROLLAND
Corinne DRUHET à Sylvain BOUVIER

Secrétaire : Marie-Odile ROUSSELET

Date de la convocation : 26 août 2024

Monsieur le Maire ajoute 1 point à l'ordre du jour :

- Manifestations des 21 et 22 septembre : tarification

Délibération N°96 : Lotissement Roux, Roche, ex Challessin et Petite Mière - Prix de vente du terrain

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix des terrains comme suit

- Domaine du Moulin à Vent (ex Roux) : 225 €/m² HT
- Clos des Papillons (ex Roche) : 225 €/m² HT
- Domaine de la Pierre Blanche (ex Challessin) : 225 €/m² HT
- Lotissement de la Petite Mière (Gaboureaux) : lot A : 208 333 € HT - lot B : 183 333 € HT

Délibération N°97 : Loyer propriété SCI Pitchounette

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire établir un bail commercial avec un loyer de 1 200€/mois pour la propriété SCI Pitchounette et autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

Délibération N°98 : Mise en place des tarifs pour les manifestations des 21 et 22 septembre 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs comme suit :

- Spectacle « Les Maestros » : 20€ TTC pour les adultes, 5€ TTC pour les 7/18 ans
- Repas : 15€ TTC/personne
 - Buvettes – snacking :
- Softs (coca, orangina, ice tea, jus de fruit), bière, vin pétillant 2€
Snacking (tarte, hot dog, pizza) 2€
Chips 1€
Eau, café 1€

Les recettes du repas et buvette seront encaissées par la Régie de la commission culture, puis reversées sur le budget communal, les entrées pour le spectacle seront elles affectées sur budget du CIR.

La séance est levée à 20h47.

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du 12 septembre 2024.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date	Acte N°	Objet de l'acte	Class.	Folio
30/08/2024	96	Lotissement Roux, Roche, ex Challessin et Petite Mière - Prix de vente du terrain		2024/129
30/08/2024	97	Loyer propriété SCI Pitchounette		2024/130
30/08/2024	98	Mise en place des tarifs pour les manifestations des 21 et 22 septembre 2024		2024/131

Le secrétaire de séance



Marie-Odile ROUSSELET

Le Maire,



Marcel JACQUIN